



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 48293

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile que connaissent les agents de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Valenciennes du fait des mauvaises conditions d'hébergement dues à la vétusté des locaux. Ce mauvais état général des bâtiments accueillant les services de la DDTEFP est attesté par les rapports du comité d'hygiène et de sécurité régional et d'un organisme de contrôle agréé. Cette situation implique des conséquences néfastes pour l'accueil du public et plus particulièrement des personnes handicapées. C'est un comble que les services chargés de veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité dans les entreprises et services soient eux-mêmes soumis à des conditions de travail particulièrement difficiles et illégales. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour régler les problèmes posés et satisfaire au plus vite à l'exigence formulée par l'ensemble des agents de bénéficier des meilleures conditions possibles d'hygiène et du travail, afin de remplir au mieux leurs missions de service public dans l'intérêt des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48293

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 776